



  
Rivières  
Sauvages

**Vos dons font nos plus belles rivières**



Qui sommes-nous ?

L'Association du Réseau Rivières Sauvages (ARRS) est gestionnaire du label Site Rivières Sauvages

Elle a pour mission d'**accompagner les gestionnaires** des Sites Rivières Sauvages pour l'obtention du Label, pour la mise en œuvre de leur programme de préservation et de restauration des cours d'eau, pour la gestion des usages et la valorisation des activités de leur vallée.

## Nos missions

Son action à l'échelle nationale, régionale et locale permet de **féderer les acteurs publics et privés au sein d'un Réseau** de sites naturels exceptionnels.

Elle **apporte des outils techniques, financiers et de communication** adaptés au travers de ce réseau qu'elle anime. Elle **engage des études et programmes de recherches innovants** afin d'améliorer les connaissances sur ces milieux d'exception.

Des missions  
qui  
s'inscrivent  
dans les ODD  
pour 2030





# Carte du réseau des rivières labellisées en 2025



## Noguera Pallaresa, Espagne

1<sup>ère</sup> labellisation d'une rivière européenne juin 2025





# Les projets de l'ARRS

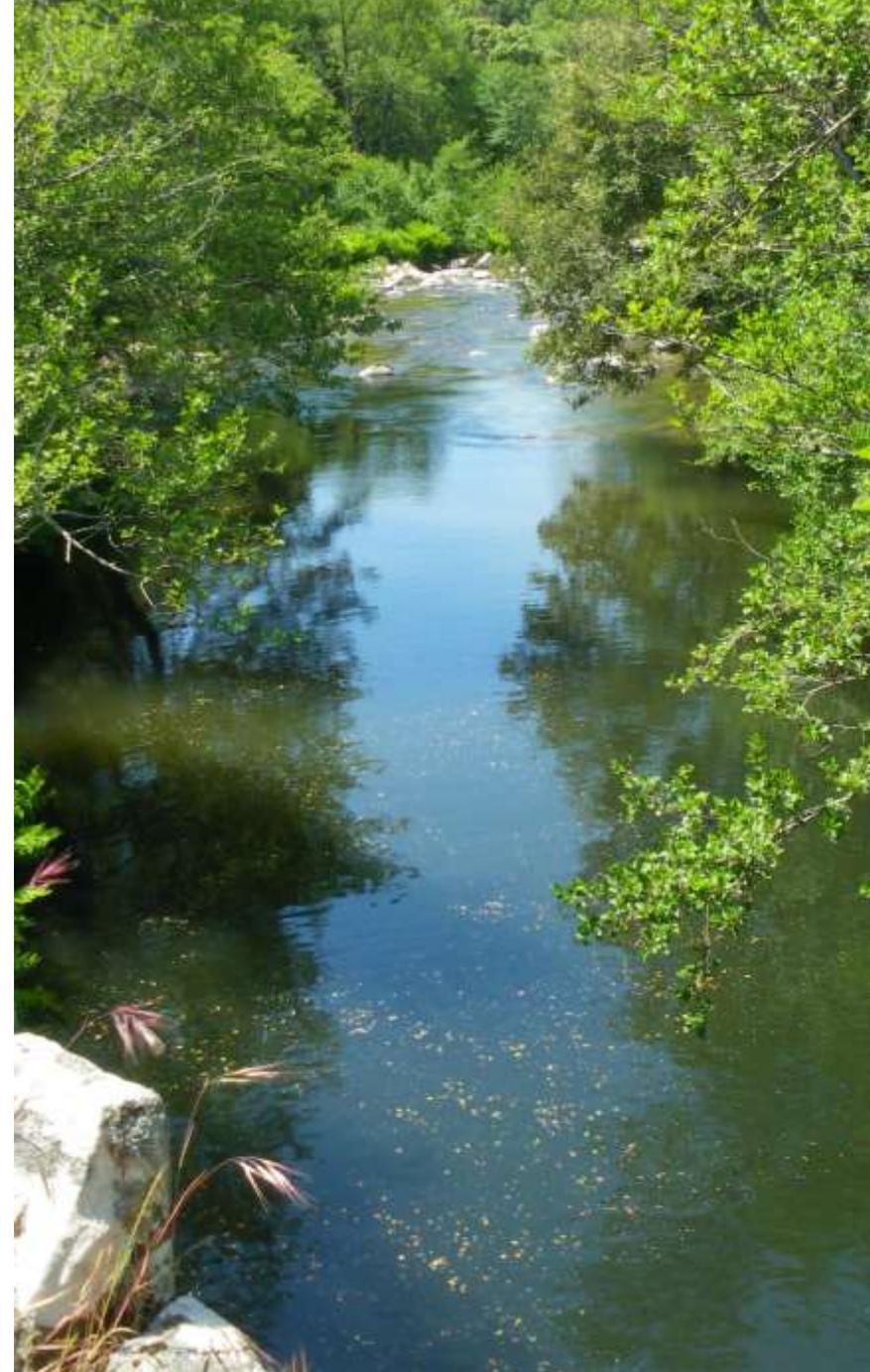
- l'ARRS a pour objectif est d'atteindre le chiffre de **50 rivières labellisées d'ici 2030**. Pour ce faire, elle a besoin urgemment de :
  - Développer son programme d'accompagnement auprès des gestionnaires des bassins versants
  - Pérenniser son action sur les territoires et structurer ses équipes
  - Étoffer sa stratégie de communication pour mobiliser les gestionnaires « des sites potentiellement labellisables
  - S'ouvrir plus largement aux réseaux et mobilisation en dehors des rivières sauvages d'exception

# Aujourd'hui en 2025

- En France, le potentiel de sites Rivières Sauvages est **estimé à 500 rivières.**
- Aujourd'hui, une **trentaine de cours d'eau** sont labellisés.

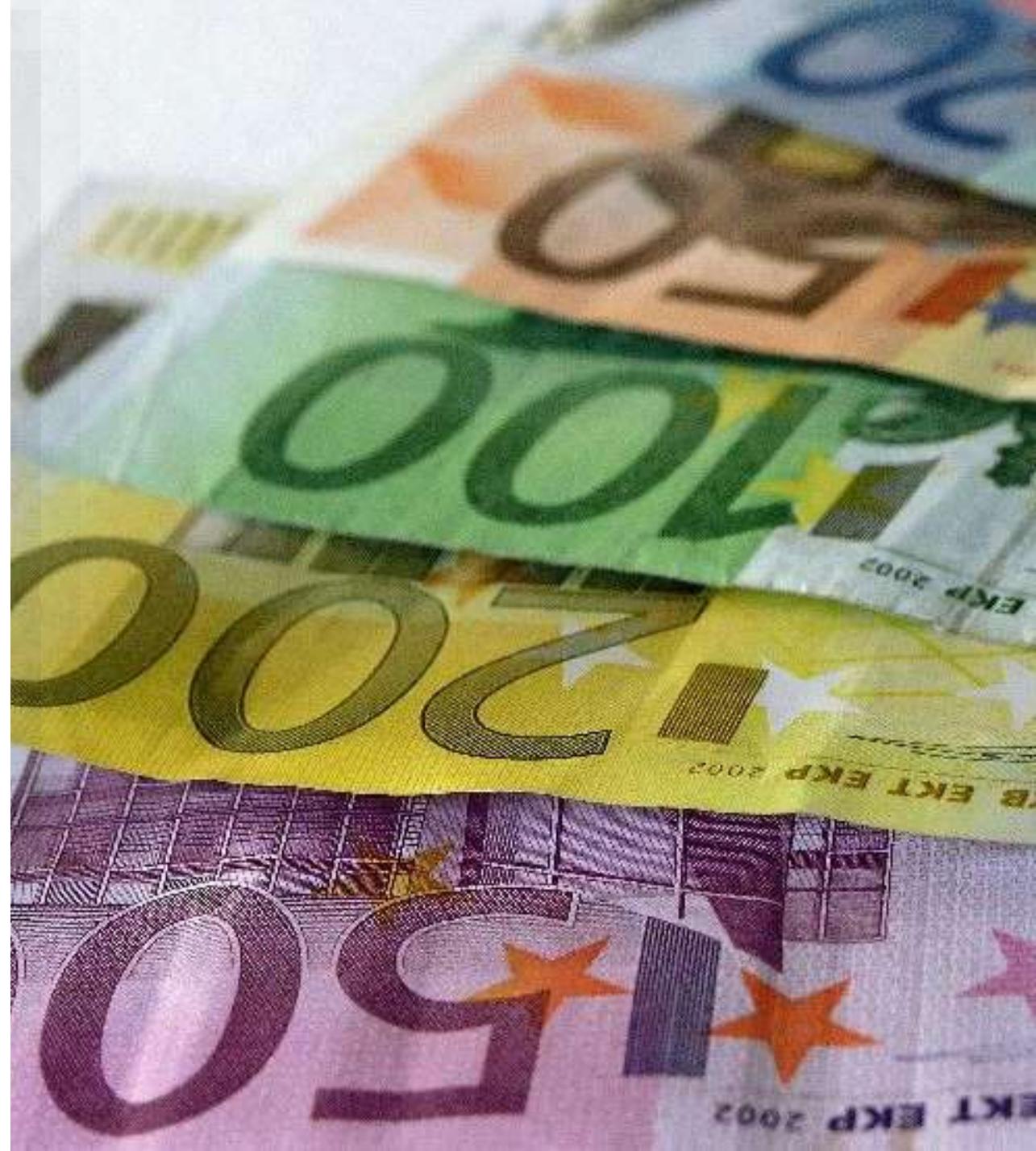
L'objectif est de :

- De réaliser des études techniques notamment sur les **microplastiques** et sur **les refuges thermiques**
- D'accompagner **les petits porteurs de projets** de préservation
- D'accentuer le développement territorial à l'étranger et notamment en Belgique et en Espagne



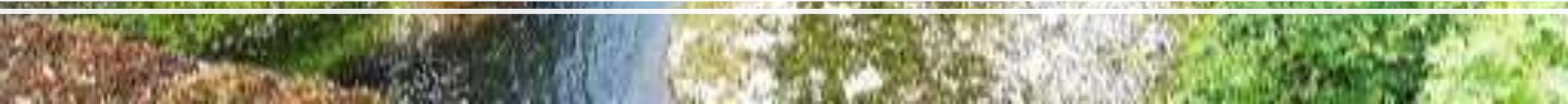
# L'ARRS est une association loi 1901

- Elle est d'intérêt général
  - Elle est habilitée à collecter des dons défiscalisés de la part des particuliers et des entreprises.
  - Organiser des opérations de crowdfunding
  - Réaliser des accords de partenariat avec des entreprises portant sur la rétrocession d'une partie de la rémunération issue la vente et/ou la location de biens et services





## Les modalités d'intervention





# Le mécénat

Le mécène s'engage à faire un don ponctuel ou dans le cadre d'une action de générosité pluriannuelle sans contre partie. Il bénéficie d'une défiscalisation de ses dons selon les modalités prévues légalement. Le tout contractualisé pour sécuriser les opérations

Le mécène et l'ARRS peuvent s'inspirer de la charte de déontologie du mécénat d'entreprise et notamment :

- **Gestion désintéressée des opérations de mécénat**
- **Respect mutuel mécène-porteur de projet**
- **Gestion rigoureuse et proportionnée des opérations de mécénat \***
- **Communication transparente**

# Le partenariat/sponsoring

Le partenaire en contrepartie de son engagement financier sur des projets et/ou des actions bénéficie d'une visibilité. Il peut :

- Être mentionné dans les documents de communication
- Disposer d'un logo ou d'une citation sur les documents de presse
- Avoir un portrait dans l'infolettre ou le blog sur le site internet
- être invité lors des cérémonies de labellisation
- Faire partie du club des amis des rivières sauvages
- Recevoir des informations de manière privilégiée





Pourquoi donner à l'ARRS ?



# 3 raisons de nous faire un don

01

En préservant les rivières d'exception, on favorise également la mobilisation des bassins versants pour offrir une eau de qualité et soutenir les services écologiques bénéficiant à toute la communauté.

02

Le label "sites rivières sauvages" sert d'exemple et inspire d'autres certifications ou distinctions moins contraignantes, toutes contribuant à la sauvegarde de la ressource en eau.

03

Les rivières sauvages jouent un rôle clé dans la lutte contre le dérèglement climatique : plus résilientes, elles agissent comme des réservoirs de biodiversité et des sources de vie protégées.

# 5 points à retenir !



**Amélioration de l'image & de la marque :** Soutenir la préservation des rivières renforce votre réputation comme acteur responsable et engagé pour l'environnement.



**Accès à une ressource en eau de qualité :** La mobilisation des bassins versants garantit une eau durable, essentielle pour les opérations ou la production.



**Avantages concurrentiels :** L'association gestionnaire du label « Site rivières sauvages » vous différencie attirant des clients sensibles à la durabilité et la proximité.



**Contribution à la résilience climatique :** Soutenir la biodiversité vous aide à réduire les impacts des dérèglements environnementaux de vos activités.



**Opportunités de partenariats :** L'engagement vous ouvre des collaborations avec d'autres acteurs soucieux de l'écologie.

**Niveaux de mécénat pour atteindre l'objectif de 50 Rivières Sauvages labellisées**

Niveau symbolique	Montant annuel	Utilisation concrète
Source	< 5 000 €	Soutien d'amorçage : accompagnement des petits territoires
Petit ru	5 000 – 14 000 €	Financement d'outils pédagogiques et de communication pour des projets ciblés
Ruisseau	14 000 – 20 000 €	Renfort des programmes de suivi scientifique
Nant	20 000 – 25 000 €	Animation locale et suivi territorial à l'étranger
Rivière vive	25 000 – 30 000 €	Financement de plusieurs postes d'animation à temps partiel
Grande rivière	30 000 – 35 000 €	Contribution majeure : financement direct d'un poste de technicien rivière ou d'un chargé d'accompagnement sur un site labellisé



Nos  
modalités de  
partenariat

Montant du partenariat	Visibilité accordée
< 500 €	Remerciements
501 – 1 000 €	Logo en noir et blanc
1 001 – 2 000 €	Logo en couleur sur les documents de presse + citation sur les réseaux sociaux
2 001 – 3 500 €	Logo + citation sur les réseaux sociaux + présentation sur l'infolettre
3 501 – 5 000 €	Présentation de l'organisation sur les réseaux sociaux + interview d'une demi-page
À partir de 5 001 €	Communication dédiée et spécifique



# Produits partage

C'est une excellente occasion de contribuer à la protection de nos rivières. Durant une période limitée ou selon un planning qui revient régulièrement, vous pouvez nous donner un pourcentage des ventes ou de la location d'un produit ou d'un service.

Obligations d'information : votre entreprise doit indiquer clairement indiquer aux consommateurs qu'une partie du prix nous est reversée, avec le montant ou le pourcentage exact (si connu à l'avance). Cela doit être visible sur l'emballage ou les supports de vente.

# Le crowdfunding

- Vous pouvez participer à nos actions par ce biais. Les contreparties vont dépendre du projet qui sera financé.
- De nombreuses plateformes, comme Ulule, KissKissBankBank ou HelloAsso vous permettent de participer en tant que donateurs ou sponsors, mais aussi dans une démarche de mécénat ou de responsabilité sociale.
- En tant qu'entreprises vous devez respecter les règles fiscales et juridiques applicables au mécénat (ex. Code général des impôts) pour bénéficier d'avantages, et les plateformes peuvent aussi vous imposer des limites ou des conditions spécifiques.



# Les rivières sauvages et leurs soutiens

Nous bénéficions du soutien de  
Lilo.org : [cliquez là](#)

Pour retrouver tous les mécènes  
et partenaires : [cliquez ici](#)

Nous sommes également  
éligibles au 1% pour la planète

# Votre interlocutrice

- Vous voulez faire un don à l'ARRS ? Contactez-moi.
- Je suis Marie-Pierre Medouga, consultante en relations avec les publics depuis plus de 25 ans mais également chargée d'enseignement à Cergy Université en matière de RSE
- Je suis aux côtés de l'ARRS depuis sa création en 2018: j'en ai même été la présidente de 2019 à 2022.
- J'ai assuré les fonctions d'attachée de presse, puis de conseillère à la communication et au mécénat de 2012 à 2022.
- [agencerp@orange.fr](mailto:agencerp@orange.fr)- [www.mp-c.eu](http://www.mp-c.eu)

